

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Tazria-Metsora



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Tazria-Metsora

Une royauté n'empiète pas sur une autre : pourquoi se plaindre d'autrui ?

« Lorsqu'un homme aura sur la peau de sa chair une lèpre terne ou dérivée ou une lèpre claire, et qu'apparaisse une lèpre sur la peau de sa chair » (13,2)

Nous connaissons l'enseignement de nos Sages (Erékline 16a) selon lequel : « La lèpre provient de la faute de la médisance. » La Guemara (Ad Hoc 15b) rapporte à ce sujet les paroles de Rabbi Yo'hanane au nom de Rabbi Yossi Ben Zimra : « Quiconque profère des paroles de médisance ressemble à un apostat. » Et pourquoi est-il comparé à un apostat ? Car, à y bien réfléchir, la racine de cette faute réside dans un manque de Emouna. Personne, en effet, ne dénigre son prochain sans s'être imaginé auparavant que celui-ci lui a causé un préjudice, tendu une embûche, l'a humilié, ou qu'il réussit dans ses entreprises à ses dépens. Mais s'il savait et prenait conscience que nul au monde n'est en mesure de lui causer le moindre dommage et que son sort est placé uniquement entre les mains du Saint-Béni-Soit-Il, il ne médierait pas et cesserait de ruminer nuit et jour les mêmes pensées : « Mais que m'a-t-il fait ? Qu'a-t-il donc dit sur moi ? »

Le Toledote Yaakov Yossef (Parachat Kora'h) rapporte à ce sujet l'enseignement de la Guemara (Macot 24a) : « 'Habacuc fonda toute la Torah sur un seul principe, comme il est dit : "Le Tsadik vivra grâce à sa Emouna" ('Habacuc 2, 4) » A priori, dit-il, cette Guemara demande un éclaircissement : 'Habacuc serait-il venu nous exempter de toutes les Mitsvot de la Torah ?

Et il nous donne l'explication suivante : afin de parfaire leur âme, tous les Bné Israël doivent accomplir toutes les Mitsvot de toute la Torah. Néanmoins, en pratique, c'est

impossible puisque certaines Mitsvot n'incombent qu'aux Cohanim ou qu'aux Lévites ou qu'aux Israélites, et que personne n'est jamais né à la fois Cohen, Lévi et Israël. Cependant, lorsque les Bné Israël vivent dans l'union, chacun acquitte son prochain de son obligation et ils se complètent ainsi les uns les autres. Malheureusement, cette complémentarité n'existe pas lorsqu'ils ne parviennent pas à être unis, comme c'est le cas lorsque Réouven hait Chimone parce que ce dernier lui "prend" sa subsistance, que Lévi tient rancune à Yéhouda parce qu'il a entravé son "Chidoukh", que deux voisins évitent de se croiser dans la rue parce que l'un a construit sa terrasse au détriment de l'autre, ou que quelqu'un ne cesse de proférer jour et nuit des paroles médisantes sur celui qui a osé lui refuser une montée au Séfer Torah. C'est pour cela que 'Habacuc fonde toute la Torah sur le pilier de la Emouna, car grâce à elle, tous ses ennemis disparaîtront et tous les Bné Israël s'aimeront et se respecteront, sachant que tout ce qui arrive dans ce monde, même entre les hommes, est, inévitablement, la conséquence d'un décret préalable du Ciel. Personne n'est en mesure de nuire à qui que ce soit s'il n'y a pas été conduit malgré lui, par la Providence Divine. Dès lors à quoi cela sert-il de se plaindre de son prochain puisque celui-ci ne lui a rien "fait" de mal ?

C'est ainsi que le Pélé Yoèts écrit à ce sujet :

« Or, voici que le penchant de l'homme est mauvais et l'incite à vouloir être l'unique de sa génération en sagesse, en vertu, en richesse et en honneurs. Cela étant, il se désole lorsque se présente quelqu'un comme lui, ou mieux et plus grand que lui. Il le jalouse, cherche à lui nuire, et profère des paroles dénigrantes à son égard. La

haine qui provient de la jalousie est grande ; elle est un feu dévorant sans remède. **Celui qui est atteint d'un tel défaut souffre tout au long de son existence, se ronge constamment les sangs, et n'a aucun ami ; il entretient les disputes, se réjouit des échecs d'autrui et espère le voir trébucher.** On n'a aucune idée du mal que constitue ce défaut. Celui qui désire la vie le fuira et surmontera vaillamment son penchant en réfléchissant à des pensées pures : il se renforcera dans sa foi en étant convaincu que personne ne peut toucher à ce qui lui a été octroyé par le Ciel. **Et même s'il était le seul homme au monde, il ne parviendrait pas à gagner plus que ce qui a été décrété pour lui. Et si les commerçants comme lui se multipliaient à l'infini, rien de ce qui lui est réservé ne lui serait retranché.** Il se réjouira de ce qui est la volonté du Créateur, Lui le Rocher intègre dans Ses actions, et qui prodigue à chacun ce qui est le meilleur pour lui. »

Si Rabbénou Yona écrit (Séfer Ha Yira), certes, que : « L'homme ne peut servir convenablement son Créateur sans travailler pour assurer sa subsistance », néanmoins, cela ne concerne que les efforts (la "Hichtadloute") pour obtenir la part du nécessaire, ce qu'il est tenu de faire pour subvenir aux besoins de sa famille, à l'instar de tout commandement d'Hachem. Mais il ne devra pas penser, ne serait-ce qu'une seconde, que c'est de ces efforts que provient sa subsistance. Dès lors, il ne s'évertuera pas outre-mesure dans ce but.

Car, au contraire, celui qui accomplit une Hichtadloute disproportionnée se fait du mal à lui-même, en montrant, ainsi, qu'il place sa confiance dans cette Hichtadloute et pas dans le Créateur י"ה. Le Yaavets déclare à ce sujet (dans son commentaire sur les Pirké Avot §3, 6) : « Celui qui réduit ses affaires mangera à satiété, et celui qui les poursuit, manquera de pain. »

Avec davantage d'insistance, le Or'hote Tsadikim écrit (Chaar Ha Sim'ha) : « Il devra avoir confiance qu'Hachem lui donnera la

réussite dans ses entreprises et dans ses affaires, et il ne placera pas sa confiance dans celles-ci. **Mais il pensera que son travail et ses affaires constituent un moyen par lequel Hachem lui envoie sa subsistance, comme un homme qui fend du bois avec une hache : certes, la hache coupe le bois, cependant, la force ne provient pas du fer, mais de l'homme qui utilise ce fer pour couper le bois. »**

Un 'Hassid avait multiplié les efforts pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, et il ne réussit rien d'autre que de perdre son temps en vain. Le cœur lourd, il se rendit chez l'Admour de Skolan, Rabbi Israël Avraham, et se lamenta devant lui de son triste sort :

« Saint Rabbi, lui dit-il, que va-t-il advenir de moi ? A chaque effort que j'entreprends, le Saint-Béni-Soit-Il me montre que ce n'est pas Sa volonté, et Il ne m'accorde pas la subsistance. Je me suis donc dit : « Ça suffit, j'en ai assez fait, je ne touche plus à rien, je ne m'occuperai plus de travailler pour subvenir à mes besoins. Si le Saint-Béni-Soit-Il désire me donner de quoi vivre, tant mieux, et sinon... !

- C'est précisément maintenant, lui répondit le Rabbi avec le ton suave qui le caractérisait, qu'est venu pour toi le temps de travailler pour ta subsistance ! Maintenant, tu te rends compte que tout est entre les mains du Ciel, et que toute ta subsistance ne dépend que de D. qui nourrit tous les êtres vivants, des plus minuscules aux plus gigantesques. Il ne te reste plus qu'à accomplir ta Hichtadloute en tant qu'ordre donné par le Créateur. Remplis donc ton devoir, et tu verras la bénédiction dans l'œuvre de tes mains ! »

En analysant quelque peu cette anecdote, on peut même dire que l'intention du Rabbi était de lui suggérer que, tant qu'il n'avait pas pris conscience que sa subsistance dépendait uniquement du Ciel, ses efforts n'étaient pas considérés comme "Hichtadloute", mais simplement comme une recherche momentanée pour l'heure de

sa subsistance. Lorsqu'il prit conscience totalement que la chose ne dépendait pas du tout de lui, et qu'il ne faisait qu'accomplir sa Hichtadloute, il devint apte à remplir ce devoir et à recevoir la bénédiction promise par la Torah (Dévarim 15, 18) : « *Et Je te bénirai dans tout ce que tu feras.* »

Celui qui a pleinement conscience du principe fondamental, selon lequel toute la subsistance dépend uniquement du Ciel, comprendra aisément qu'il ne sert à rien de chercher des allègements et des compromis sous prétexte qu'il doit "travailler". Cette idée ne l'effleurera même pas, tellement il sera convaincu que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui le nourrit et n'a pour cela nul besoin de notre aide ! Et c'est précisément en veillant à toutes les obligations imposées par la pureté des mœurs dans le domaine du travail qu'il trouvera grâce aux yeux d'Hachem qui lui accordera davantage de réussite. L'histoire qui suit nous a été racontée par son protagoniste et l'illustre à merveille :

Un juif habitant Lakewood, prospère et béni par le Ciel dans ses affaires, est à la tête d'un grand bureau immobilier, dans lequel travaillent plusieurs femmes religieuses. Un jour, celui-ci reçut un appel de l'une de ses employées, désirant vérifier le bien-fondé d'un Mail qu'elle venait de recevoir de sa part, lui indiquant d'effectuer un virement de 70000 \$ sur un certain compte bancaire. Elle désirait donc son autorisation afin d'effectuer cette opération.

Le patron s'étonna : il n'avait jamais envoyé un tel message ! Finalement, il s'avéra qu'une personne mal intentionnée avait réussi à "forcer" son Mail, et avait envoyé, en son nom, cet ordre de virement vers son propre compte. Le "pirate" en question guettait notre homme depuis déjà longtemps et avait appris à écrire les messages suivant son style particulier, en l'imitant dans les moindres détails. C'était donc ainsi qu'il avait demandé à faire transférer les 70000 \$.

Après s'être remis de ses émotions mêlées à la joie d'avoir échappé à un traquenard de

cette envergure, notre homme demanda à son employée ce qui l'avait poussée à vérifier auprès de lui l'authenticité de ce virement. Il semblait en effet, à tout point de vue, qu'il était l'auteur du message. Cela ne paraissait faire aucun doute ! Elle lui répondit : « Vous nous avez toujours imposé comme protocole immuable dans ce bureau, de ne jamais appeler les femmes par leur prénom. Or, ce mail portait le mien en en-tête (l'unique erreur du "pirate"). C'est pourquoi il m'a semblé douteux et je me suis dit qu'il valait mieux vérifier ! »

Metsora

« (...) que Je vous donne » : car c'est Lui qui te donne la force de réussir

« *Lorsque vous viendrez dans la terre de Canaan que Je vous donne en héritage, et que J'enverrai une plaie lépreuse dans l'une des maisons en votre possession* » (14, 34)

Le Kéli Yakar pose trois questions au sujet de ce verset : 1) Pourquoi la Torah juge-t-elle nécessaire d'écrire : « *Lorsque vous viendrez dans la terre de Canaan* », et ne se contente pas d'écrire : « *Lorsque vous viendrez dans la terre* ». 2) A priori, l'expression « *que Je vous donne en héritage* » semble tout à fait superflue, puisqu'il est connu de tous, qu'Hachem donne la terre d'Israël à Son peuple, et cela ne nous apprend rien de plus qui soit en rapport avec le sujet de la lèpre des maisons dont traite notre Paracha. 3) Pourquoi est-il écrit « *dans l'une des maisons en votre possession* » et pas plus succinctement « *dans l'une de vos maisons* » ? Sans compter que, de la manière dont le verset est écrit, la fin semble contredire le début, puisqu'il est mentionné au début « *que Je vous donne* », et à la fin « *en votre possession* », ce qui suggère qu'ils en sont les héritiers légitimes.

La réponse que donne le Kéli Yakar à toutes ces questions est la suivante :

La Guemara enseigne (Erékline 16a) que la lèpre provient de l'avarice, ce qu'elle apprend

du verset (14, 35) : « *Et viendra celui à qui est la maison* », ce que nos Sages commentent ainsi : "Celui **qui garde sa maison pour lui**" [et Rachi d'expliquer : "Celui qui ne fait pas profiter les autres de ce qui lui appartient, qui ne prête pas ses affaires"]. Or, **ce défaut que constitue l'avarice provient lui-même d'une vision niant l'existence de D., qui débouche sur une conduite qu'illustre la sentence : "C'est à la force de mon poignet que j'ai réussi."** C'est pourquoi celui qui en est atteint ne parvient pas à donner aux autres de ce qui lui appartient, ce pour quoi "il a tellement œuvré" pour l'obtenir. Mais s'il était convaincu que tout ce qu'il a n'est qu'un présent du Ciel, il en ferait profiter les autres à leur tour, car ce n'est pas de lui-même qu'il donne, mais des biens d'Hachem ! D'après cela, le verset s'explique de la manière qui suit :

« *Lorsque vous viendrez dans la terre de Canaan* » : "Sachez que vous n'avez pas conquis cette terre à la force de votre poignet", mais seulement parce que « *Je vous (la) donne en héritage* » ; faites-en donc profiter les pauvres !

Si, en revanche, il vous venait une mauvaise pensée à l'esprit, que vous imaginiez que cette maison est « *en votre possession* », comme si vous l'aviez conquise à la force de votre poignet, ce qui vous conduirait à l'avarice, alors : « *J'enverrai une plaie lépreuse dans l'une de vos maisons.* »

Il en ressort que le principe essentiel sur lequel se maintient une "maison" (l'argent et les biens) est la conviction que c'est Hachem qui assure à l'homme la réussite dans ses entreprises. Si, en revanche, quelqu'un pense que sa réussite dépend de lui-même, que c'est à la force de son poignet qu'il a obtenu tout ce qu'il possède, et que sa "maison" (ses biens) est sa possession légitime, il est certain que celle-ci ne peut se maintenir dans ses mains !

En outre, on apprend d'ici que la raison essentielle pour laquelle Hachem déverse sur quelqu'un une abondance de biens est

d'en faire profiter autrui. Pour reprendre les mots du Kéli Yakar : « C'est pour cela qu'Hachem lui donne en héritage une maison remplie de biens, afin de le mettre à l'épreuve pour voir s'il en fait jouir les autres. »

Une fois, un juif vint se plaindre à Rabbi Ichaïa de Karstir de sa difficile situation financière. Ce dernier lui accorda toutes ses bénédictions et lui conseilla d'ouvrir un nouveau commerce. Le juif écouta son conseil et, en effet, en peu de temps, s'enrichit considérablement.

Un an après, il revint chez le Rav et le remercia du fond du cœur pour la richesse dont il avait été gratifié. « Néanmoins, poursuivit l'homme, saint Rabbi, depuis lors, le nombre de mes "proches" et de mes "amis" s'est abondamment accru, et compte des gens que je n'ai jamais connus auparavant, et tous ne pensent qu'à une seule chose : mon argent ! » En entendant ces mots sortir de sa bouche, Rav Ichaïa décida de lui donner une leçon. Il lui dit :

« Bon, si tu ne veux pas donner, cherchons quelqu'un d'autre qui acceptera de donner ce qui est dans ses mains ! »

Le riche comprit ce que cela signifiait : en peu de temps, il allait se retrouver démuné de toute sa richesse et redevenir pauvre comme auparavant. Aussi, il se mit à supplier le Rav.

« Pourquoi, lui demanda le Rav, un homme a-t-il besoin de subsistance, si ce n'est pour la partager avec les autres ? A présent, je vais procéder à un tirage au sort entre tous les habitants de ta ville, toi y compris. Le gagnant méritera de recevoir la richesse que je t'ai donnée. Cependant, si tu regrettes sincèrement ce que tu viens de dire, et que tu t'engages à soutenir les pauvres et les indigents, c'est ton nom qui sortira, et la richesse se maintiendra dans ta main ! »

Il est inutile de préciser que des flots de repentir submergèrent le cœur du juif et

qu'il prit sur lui la ferme résolution de distribuer son argent à tout nécessiteux qui se présenterait à lui. Et de fait, miraculeusement, son nom fut tiré au sort.

« Je vois à présent, lui dit le Rav, que tu regrettes sincèrement. S'il en est ainsi, tu seras toujours béni ! »

« Parlez au cœur ! » : faire du bien aux autres à l'aide de paroles encourageantes

« *Et le Cohen ordonnera à celui qui viendra se purifier de prendre deux oiseaux vivants* » (14, 4)

Le Zohar (III, 46b) rapporte (à propos de celui qui est atteint de l'impureté de la lèpre, n.d.t) : « Comme le châtement de l'homme qui a proféré des paroles médisantes, tel est le châtement de celui qui avait la possibilité de dire une parole bienveillante et qui s'en est abstenu. »

Cela signifie que la même rigueur qui s'applique à celui qui a médité de son prochain s'applique également à celui qui s'abstient de l'encourager par des paroles reconfortantes.

Rav Issakhar de Belz explique, d'après cela, la raison pour laquelle le lépreux devait apporter **deux** oiseaux :

L'oiseau qui était sacrifié était destiné à expier les paroles médisantes prononcées. C'est pourquoi on le sacrifiait, afin de suggérer au médisant que sa réparation consistait à faire taire, dorénavant, sa voix dénigreuse, comme le rapporte Rachi à partir de la Guemara (Erékhine 16b) : « La médisance est un bavardage comparable au bavardage des oiseaux qui ne cessent de piailler constamment. » Quant à l'oiseau vivant, il venait, lui, expier la faute de celui qui aurait gardé le silence là où il aurait dû parler. C'est pour cela qu'il est écrit à son sujet : « *Et il le renverra à la surface du champ* » (verset 7), **afin d'évoquer que, dorénavant, il dise tout haut de bonnes paroles pour encourager et soutenir son prochain.**

Et, de même, à l'inverse, tout comme celui qui veille à sa langue (en s'abstenant de dire du mal) s'élève prodigieusement et reçoit une récompense incalculable, il peut également s'élever en encourageant son prochain à l'aide de paroles bienveillantes. Nos Sages n'ont-ils pas enseigné : « Celui qui donne une pièce à un pauvre reçoit six bénédictions, mais celui qui le reconforte en reçoit onze » (Baba Batra 9b) ? Cela prouve bien que celui qui reconforte son prochain est supérieur à celui qui lui fait l'aumône. Le Maharal en donne une raison : celui qui donne une pièce à un pauvre le reconforte seulement sur le moment, car après avoir acheté de quoi rassasier son ventre affamé, le pauvre n'a plus de profit de l'aumône qu'il a reçue (et sa faim se réveille à nouveau après un certain temps). Mais celui qui encourage son prochain par des paroles reconfortantes rassasie son âme et lui redonne littéralement vie. Et ce reconfort dure éternellement. C'est pourquoi sa récompense est plus grande, et qu'il reçoit onze bénédictions.

Rav Isser Zalman avait coutume d'être très prodigue en éloges à l'égard de ses élèves. Une fois, on lui en demanda la raison, et il raconta ce qu'il avait lui-même vécu alors qu'il était Ba'hour à la Yéchiva de Vologine :

A cette époque, ses parents ne possédaient pas le moindre sou. De ce fait, lorsqu'il "s'exila" pour aller étudier à la Yéchiva, il dut s'y rendre à pied, dans le froid et la neige, à peine couvert. En chemin, ses vêtements et ses chaussures se déchirèrent, et c'est ainsi qu'il atteignit la Yéchiva, honteux de son état si misérable. A son arrivée, on lui montra son lit, qui se trouvait dans la chambre de Rav Zélig Réouven Benguis (qui devint plus tard le Av Beth Din de la Eda Ha 'Harédite à Jérusalem). Un jour, Rav Zélig Réouven se rendit compte de ce que ressentait le jeune Ba'hour et, désirant le reconforter, il lui dit : « Pourquoi ton visage est-il abattu ? Hier le Roch Yéchiva a enseigné un 'Hidouch (enseignement inédit) en ton nom ! »

Rav Isser Zalman témoigna que ces paroles chaleureuses insufflèrent en lui de nouvelles forces, qui lui permirent de relever la tête et de chasser la tristesse de son cœur.

Plus tard, il réalisa à quel point une bonne parole pouvait avoir d'influence sur l'âme d'un Ba'hour. Dès lors, il prit la résolution de complimenter les Ba'hourim avec largesse.